

LE CATHOLICISME LIBÉRAL

(Suite)

Le catholicisme libéral consiste à restreindre l'autorité de l'Eglise et à exagérer les droits de la raison, de la nature et de l'Etat.

Donnons des exemples.

Les vrais catholiques veulent que l'école soit chrétienne, comme la famille, qu'elle soit sous le contrôle et la direction de l'Eglise, comme toutes les institutions privées ou publiques.

Les catholiques libéraux sont plus ou moins partisans de l'enseignement *laïque*. Les uns disent: "L'école est instituée pour former le citoyen, comme l'église pour former le chrétien : dans l'église, l'enseignement de la religion ; à l'école, l'enseignement profane."

Les autres disent : "L'école est ouverte aux enfants de toutes les croyances : il faut donner à tous un enseignement qui n'offense pas leur foi religieuse : pour cela, l'enseignement scolaire doit être *neutre* entre toutes les confessions."

Les catholiques libéraux soustraient plus ou moins l'école à la direction de l'Eglise et même à l'autorité paternelle, pour la mettre sous le gouvernement de l'Etat. Les uns vont jusqu'à demander le monopole de l'Etat en matière d'enseignement : ils veulent que les universités, les collèges, les écoles primaires soient institutions *publiques, nationales*, régies souverainement par l'Etat. Les autres, sans aller si loin, travaillent à diminuer l'indépendance des familles ou des associations privées dans l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, et veulent une plus grande ingérence de la puissance publique, le droit d'approuver l'ouverture des écoles, de donner les diplômes, de fixer les programmes et les livres, de surveiller les maîtres et leur enseignement.

Le vrai catholique professe que les sept sacrements sont de la juridiction et du ressort exclusif de l'Eglise. Il croit par conséquent que le mariage des chrétiens, étant un sacrement de la loi nouvelle, relève de l'Eglise seule. C'est à l'Eglise et à l'Eglise seule qu'il appartient d'en déterminer les conditions, d'y apposer des